

Les Agoras Citoyennes de France



LA CHARTE

1 – Un(e) Agoréen(ne) est un(e) citoyen(ne) humaniste et démocrate motivé(e) par la défense de l’instauration de la démocratie semi-directe

Par humaniste, nous entendons un(e) citoyen(ne) sincère qui a compris qu’œuvrer au progrès de l’humanité passe d’abord par sa propre amélioration, par la maîtrise de ses passions, de ses comportements, de ses actes.

C’est un(e) citoyen(ne) capable de se critiquer et de se remettre en question.

Ses qualités essentielles sont d’attacher une importance fondamentale aux valeurs de :

- respect, d’acceptation, de considération, d’appréciation ;
- d’écoute attentive ;
- d’ouverture, d’accueil, de bienveillance ;
- d’empathie ;
- de fraternité.

Par démocrate, nous entendons un(e) citoyen(ne) dévoué(e) à la démocratie semi-directe et au principe du Référendum d’Initiative Citoyenne, car il/elle est convaincu(e) de son utilité.

Il ou elle est déterminé(e) à défendre la transformation du système de démocratie participative, vers un système beaucoup plus près de la défense de l'intérêt général de la France et des Français.

Il ou elle s'engage à défendre le principe d'un immense rassemblement d'administrés Français, à convaincre le plus possible de citoyens à rejoindre la défense de la mission Agoréenne, celle qui consiste à faire instaurer, à la fois la démocratie semi-directe et son corolaire, les Agoras Citoyennes de France, dont la seule action, sera de proposer des thèmes de référendum, qu'ils jugeront collectivement les plus urgents à traiter.

Une Agora Citoyenne Nationale sera installée. Elle sera en quelque sorte un Sénat Citoyen, avec, comme première mission, de se mobiliser pour instaurer le principe du Référendum d'Initiative Citoyenne dans la Constitution à partir des travaux des Agoras Citoyennes de Circonscription.

La qualité d'empathie, qui représente la capacité à s'identifier à l'Autre dans ce qu'il ressent, permet à un(e) Agoréen(ne) de convaincre celui ou celle-ci que les idées défendues par un(e) Agoréen(ne), sont non seulement compatibles mais complémentaires aux siennes. Elle est donc essentielle dans la mission d'un(e) Agoréen(ne) pour fédérer et générer de l'engagement au sein des Agoras Citoyennes de France.

Cette faculté est majeure dans ses échanges avec d'autres citoyens, que ces derniers partagent ou non les mêmes opinions politiques. En effet, au sein des Agoras, chacun conserve ses idées, mais est motivé par l'objectif unique à défendre : la démocratie semi-directe.

Grace à cette instauration, au cours des débats ultérieurs dans son Agora, le citoyen volontaire aura la faculté de proposer ses solutions, ses réformes, d'écouter les autres, et d'accepter la décision majoritaire à l'issue de chaque débat.

2 – Un(e) Agoréen(ne) a un casier judiciaire vierge

Pour devenir Agoréen(ne), il faut fournir un extrait de casier judiciaire dont le Bulletin 3 est vierge.

3 – Un(e) Agoréen(ne) accepte le principe du tirage au sort

Pour devenir Agoréen(ne), il faut accepter et respecter le principe du tirage au sort. Il s'agit d'une condition nécessaire pour éviter tout risque de collusion, de professionnalisation et de personnalisation.

4 – Un(e) Agoréen(ne) choisit le niveau de son engagement

Il y a deux catégories d'Agoréen(ne)s :

- Les **SOUTIENS** qui ne souhaitent pas participer aux différents débats
- Les **VOLONTAIRES** qui souhaitent participer aux dialogues citoyens

Ces deux catégories d'Agoréen(ne)s ont tout intérêt à participer au développement des Agoras Citoyennes Nationales de France, pour qu'elles deviennent la base d'un contre-pouvoir citoyen et que les politiques menées soient plus proches des besoins de leurs administrés, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

Les VOLONTAIRES, comme les SOUTIENS, doivent toujours avoir à disposition, leur dossier comprenant des pétitions à signer, des bulletins de soutien, et le dossier explicatif.

Ils recevront ces documents dès la signature de leur engagement.

Ils recevront également toutes les informations diffusées par les Agoras Citoyennes de France.

5 – Un(e) Agoréen(ne) se donne les moyens pour réussir

Un(e) Agoréen(ne) se doit d'avoir une certaine personnalité. Il/Elle doit se mettre au niveau de ses interlocuteurs sans emphase et avec diplomatie.

Il ou elle doit avoir l'art d'utiliser le principe de la boule de neige, en utilisant toutes ses conquêtes d'adhésions, pour décupler son action.

Il ou elle doit être organisé, et se constituer un fichier de « contacts » bien renseigné à transmettre au secrétariat général du collectif, pour que celui-ci fasse vivre et anime nos actions auprès des personnes à convaincre.

L'Agoréen(ne) pourra utiliser le principe des petites réunions privées de 5 à 15 personnes maximum, pour présenter la raison d'être des Agoras Citoyennes de France et leur utilité. Il ou elle devra convaincre de sa nécessité, compte tenu de l'organisation politique actuelle défaillante. Il ou elle choisira la formule qu'il ou elle estimera la plus adaptée (café, apéritif...). L'ambiance de ces réunions devra être très conviviale et efficace.

Le premier objectif, est de constituer une liste de SOUTIENS et une liste de VOLONTAIRES, sur chaque circonscription.

En effet, l'objectif qui est celui des Agoras, ne pourra être atteint, que si le nombre de soutiens, est à la hauteur de nos ambitions.

Une Agora de circonscription, doit pouvoir rencontrer tous les leaders d'association de son environnement pour les convaincre à soutenir voire à se porter volontaire sur leur circonscription respective. Ce sera pour elles, un moyen de diffuser leurs convictions et de les faire adopter si elles sont majoritaires.

Mais attention, l'organisation n'est ni un parti politique, ni une secte, mais au contraire un collectif ouvert à toutes les Françaises et à tous les Français, à toutes les associations, qui ont compris que pour faire bouger les lignes actuelles, la seule solution est le rassemblement de toutes les forces vives, de toutes les énergies de notre pays.

Il s'agit de résister à un système politique qui est usé jusqu'à la corde et qui malgré cela permet à quelques-uns de gouverner leur pays de manière autocratique.

6 – Un(e) Agoréen(ne) volontaire participe avec assiduité aux réunions de sa circonscription et respecte son fonctionnement

Une Agora Citoyenne de circonscription a lieu une fois par mois, aux horaires les plus adaptés pour assurer la présence des VOLONTAIRES. Elle ne dure pas plus de 3 heures, sauf exception.

Chaque Agoréen(ne) VOLONTAIRE, est informé(e) de la date, de l'heure et du lieu de la réunion au minimum 15 jours à l'avance, par le secrétariat général des Agoras.

Elle est composée de 15 à 40 personnes au maximum. Au-delà, il est procédé à un tirage au sort, et seuls restent présents les tirés au sort.

En début de séance, un animateur de la réunion est choisi ou tiré au sort.

Un secrétaire de séance devrait être par principe un volontaire, aguerri pour assurer le compte rendu de séance, qui doit être transmis à l'Agora Nationale, dont le rôle est de centraliser tous les comptes rendus, et d'en tirer une conclusion majoritaire. Ensuite, de proposer des pétitions en vue d'organiser un référendum sur les sujets les plus brûlants.

Le rôle de l'animateur est de faire respecter les intervenants qui ne doivent en aucun cas être interrompus et ne pas s'écarter du thème choisi. Chaque demandeur doit pouvoir intervenir au cours de la soirée.

Les dialogues citoyens doivent être clairs et calmes. Ils doivent déboucher sur un vote en fin de séance. Le thème abordé est, en général, le même pour toutes les Agoras Citoyennes, sur l'ensemble du territoire.

Le premier objectif à atteindre, c'est la réforme de la constitution qui garantira, sans aucune restriction, la mise en œuvre des Agoras Citoyennes de France et de la démocratie semi directe.

Ce n'est qu'une fois cet objectif atteint, que les Agoras Citoyennes pourront exister officiellement et efficacement.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'apporter la preuve par des exemples, que cette évolution de notre système politique est tout à fait possible et rapproche les Français de la politique grâce à l'existence d'une démocratie en remplacement du système actuel qui est dévoyé.

Pour le vote, deux volontaires doivent se proposer pour assurer le dépouillement, surveillé par l'animateur de la soirée.

Le résultat du vote est annoncé par l'animateur pour clore la soirée. Le compte rendu est adressé à l'Agora Nationale qui en fera bon usage.

7 – Un(e) Agoréen(ne) pourra être membre de l'Agora Citoyenne Nationale

Une Agora Citoyenne Nationale complètera le système.

Le rôle de l'Agora Citoyenne Nationale sera de centraliser toutes les propositions des Agoras Citoyennes de circonscription, d'en faire la synthèse et de proposer des pétitions sur les sujets considérés chronologiquement comme prioritaires.

Lorsqu'une pétition aura reçu le nombre de signatures requis, elle fera l'objet d'un référendum, sauf si le Président et l'Assemblée Nationale, décident d'en faire une réforme, réplique exacte de la pétition, sans passer par le référendum.

Les membres de l'Agora Citoyenne Nationale seront les volontaires de chacune des Agoras Citoyennes de circonscription à raison d'un(e) par territoire pour une durée de trois ans. Ils seront soit tirés au sort, s'ils sont plusieurs volontaires par circonscription, ou désignés à une large majorité.

La circonscription Agoréenne est identique aux circonscriptions et découpage actuel des sénateurs. Il y en a donc 348.

Les Agoréen(ne)s Nationaux pourront recevoir une indemnité de participation, en fonction des frais de déplacement, de résidence à Paris. Cette indemnité sera décidée par les Agoras de circonscription et confirmée par décret

Un règlement intérieur de l'Agora Citoyenne Nationale sera instauré par l'instance elle-même.